Tribunal administratif de Montpellier Languedoc

4ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 27/11/2025

Page: 1 / 2

Date: 25/11/2025

tenue sous la présidence de Monsieur SOUTEYRAND, assisté(e) de Madame BAYADA et Madame LESIMPLE, Conseillères En présence de Monsieur CHEVILLARD, Rapporteur public Madame FARELL, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2307093	RAPPORTEURE: Madame Audrey LESIMPLE	
Titre de l'affaire	Ordonner la cessation de l'emprise irrégulière de l'appropriation sans droit ni titre d'une bande de terrain dans l'emprise de la parcelle cadastrée MA n°194 d'une superficie de 280m2 par la commune d'Agde et ce depuis 2009		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE LES AMANDINES 1	SELARL VALETTE-BERTHELSEN (Cour)	
Défendeur	COMMUNE D'AGDE	SCP CGCB & ASSOCIES (Cour)	
02)	DOSSIER N° 2307149	RAPPORTEURE: Madame Adrienne BAYADA	
Titre de l'affaire	Condamnation de la commune de Sète à verser à M. et à la SAS Méditerranée automobiles la somme de 35 000 euros en réparation des préjudices subis.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	M. D. N	SCP DILLENSCHNEIDER AVOCATS (Cour)	

Tribunal administratif de Montpellier Languedoc

4ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 27/11/2025

Page: 2/2

Date: 25/11/2025

09 heures 00

03)	DOSSIER N° 2306637	RAPPORTEURE: Madame Adrienne BAYADA	
Titre de l'affaire	Condamnation de la SARL TROPIC AUTO à payer la somme de 84 442,53 euros à la SA AEROPORT MONTPELLIER MEDITERRANEE en paiement des redevances d'occupation dominiale impayées et autres frais d'occupation.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SA AEROPORT MONTPELLIER MEDITERRANEE	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES (Cour)	
Défendeur	SARL TROPICO AUTO	Mme SICOT Sandrine	
04)	DOSSIER N° 2402339	RAPPORTEURE: Madame Audrey LESIMPLE	
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté municipal n°2024-05 en date du 19/02/24 du maire de la commune de Vernet les Bains et annulation de l'avis de sommes à payer émis le 22/02/24.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SIVOM DE LA VALEE DU CADY	SCP VIAL-PECH DE LACLAUSE-ESCALE-KNOEPFFLER	
Défendeur	COMMUNE DE VERNET-LES-BAINS	S.C.P. CHICHET-HENRY AVOCATS - HG&C	
	TRESORERIE DE PRADES		

Arrêté le 25/11/2025 Le président du tribunal